



Le Saint-Vincent

NUMÉRO 34 - JUIN 2022

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X PRIEURÉ DE VERSAILLES - BAILLY- RAMBOUILLET

L'exigence de la foi

Dans l'épître aux Hébreux (11,1), saint Paul définit la foi comme « la substance des choses qu'on espère », c'est-à-dire le bonheur du ciel, la vie éternelle. La foi nous oriente vers la fin ultime de notre vie. Par elle, notre intelligence adhère à la bonne nouvelle du salut. Dieu veut faire de nous ses fils et nous faire partager sa vie et son bonheur, pour l'éternité.

La foi est comme la boussole qui dirige chacun de nos pas, chacune de nos actions, vers le but à atteindre. Elle est au commencement et à la fin de notre agir et en ce sens, elle dirige toute notre vie. Elle porte sur le Ciel et sur les moyens d'y parvenir, sur les mœurs donc, c'est-à-dire sur la manière d'agir quotidiennement pour obtenir la récompense éternelle.

Cette foi ne nous mènera au but ultime qu'accompagnée de la charité : sans la charité, le ciel est inaccessible. « Et quand j'aurais toute la foi, jusqu'à transporter des montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien, » dit saint Paul aux Corinthiens (1 Cor, 13, 2). Le juste qui vit de la foi, demeure dans la grâce et évite le péché. Pour au-



Procession dans les rues de Versailles, 19 juin 2022

tant, sans la foi, il ne peut y avoir ni espérance, ni charité, ni salut.

Il faut, par-dessus tout, préserver notre foi de l'erreur et du doute. On ne peut raisonnablement la mettre en péril. La foi exige donc de notre part une parfaite cohérence de vie. En effet, au-delà de l'hérésie, le principal péril de la foi

est une vie contraire à la foi. Aucun acte ne doit échapper à son orientation : « Il faut vivre comme l'on pense, autrement l'on finit par penser comme l'on vit ! » Là est certainement le danger du modernisme qui, par une liturgie frelatée, commence par fausser la *lex orandi*, la loi de la prière, et faussera nécessairement la *lex credendi*, la

SOMMAIRE

- Mot du prier
- Calendrier trimestriel.....
- Notre-Dame, patronne de la France ..
- Carnet paroissial... ..

- p. 1
- p. 2
- p. 3
- p. 4



- Dans le jardin de mon père.....
- Le dogme de l'Assomption.....
- Saint Vincent de Paul (VII)
- L'Assomption de Notre-Dame.....

- p. 6
- p. 7
- p. 9
- p. 10

loi de la croyance. Que faire avec une boussole dérégulée ?

La nouvelle messe est un des canaux de l'erreur moderniste. Elle reflète de manière inadéquate le mystère de la Rédemption. Sa fréquentation fait perdre progressivement l'intégrité de la foi. D'ailleurs, l'objectif des créateurs de la nouvelle messe a été de présenter un rite qui soit acceptable par les protestants, « frères séparés dans la foi ». À cette fin, les vérités qui dérangent ont été occultées, rendant ce rite ambigu.

Il ne suffit pas de préserver sa santé en se détournant du poison. Il faut encore en détourner les autres. L'exigence du *motu proprio* « *Traditionis custodes* » du pape François de reconnaître la légitimité du nouveau rite pour bénéficier de l'ancien est particulièrement inquiétante. C'est la tentation de toujours, présentée à Mgr Lefebvre et la Fraternité Saint-Pie X depuis les années 1970 : « acceptez la nouvelle messe et le Concile Vatican II et toute difficulté est levée ! ». Et c'est toujours la raison pour laquelle la Fraternité Saint-Pie X est incompatible avec la Rome moderniste.

Avec les vacances, se pose parfois pour les fidèles la question de l'assistance à la messe selon le nouveau rite. Revenons aux principes. Le commandement d'assister à la messe le dimanche peut-il contraindre à déplaire à Dieu



par la participation à un rite déficient ? « Ces messes nouvelles, répond Monseigneur Lefebvre, non seulement ne peuvent être l'objet d'une obligation pour le précepte dominical, mais on doit leur appliquer les règlements canoniques que l'Église a coutume d'appliquer à la participation aux cultes orthodoxes schismatiques, et aux cultes protestants. Même si la messe est valide, même si elle n'est pas sacrilège, même si elle est dite en latin, même si elle est dite avec piété, elle a été réformée selon des principes œcuméniques et protestants. Elle est donc dangereuse pour la foi. La seule attitude de fidélité à la doctrine catholique et à l'Église, pour notre salut, est le refus catégorique de l'acceptation de la réforme. » Dieu, en effet, ne peut commander le péché. Et le fondateur de la Fraternité Saint-Pie X ajoute « Résister à ces scandales, c'est vivre sa foi, la garder pure de toute contagion, garder la

grâce dans nos âmes ¹. »

Ne limitons pas pour autant l'intégrité de la vie chrétienne à la lutte contre le modernisme ou le *Novus ordo*. Le chrétien doit non seulement préserver sa foi, mais pratiquer intégralement toutes les vertus chrétiennes comme l'exige cette même foi : espérance, charité, prudence, justice, force et tempérance. Ce n'est ni plus ni moins l'héroïsme surnaturel que Dieu nous commande. Les sept lettres écrites aux anges des sept Églises rapportées dans l'Apocalypse (chap 2) nous imposent cette vigilance : « Je connais tes œuvres. J'ai pour toi ta foi.. tu n'as point renié ta foi... Mais j'ai contre toi que tu t'es relâché de ton premier amour... »

Abbé Jean-Yves Tranchet

¹ *La messe de toujours*, p.391

Calendrier trimestriel - Dates à retenir

REPRISE DES COURS DE CATÉCHISME

Pour les adultes débutants

Mercredi 7 septembre à Bailly

Pour les adultes

Mercredi 21 septembre à Versailles

Pour les enfants

Mercredi 14 septembre à Versailles

Pour les adolescents

Mercredi 14 septembre à Bailly

RÉCOLLECTIONS MENSUELLES AU PRIEURÉ

Pour les messieurs

Le mercredi 7 septembre

6h Messe, 6h30 Méditation, 6h50 Café

Pour les mères de famille

Le jeudi 6 octobre

9h Messe, 9h35 Café, 9h55 Conférence, 10h40 Chapelet

Notre-Dame, patronne de la France, par l'abbé Vincent Gélinau

Par la lettre apostolique, *Galliam, Ecclesiae filiam primogenitam*, Pie XI, le 2 mars 1922, proclame Notre-Dame de l'Assomption patronne principale de la France, et sainte Jeanne d'Arc patronne secondaire.

À l'été 1921, le cardinal Ratti était en pèlerinage à Lourdes « pour aller chercher à Lourdes la protection de notre Mère immaculée ». Il venait en effet d'être nommé archevêque de Milan. Au mois de février suivant, mois des apparitions à Lourdes, il est élu pape et prend le nom de Pie XI. Au cours des 17 années de son pontificat, il consacre plus de 300 documents à la Vierge. Le premier d'entre eux est celui qui nous concerne. Il manifeste l'intérêt particulier que le Saint-Siège porte à la France dans une période de reprise des relations diplomatiques après la rupture de 1905.

Pour motiver sa décision, le pape relève, en quelques lignes, le culte particulier en France pour Notre-Dame de l'Assomption, surtout depuis le vœu de Louis XIII.

La France, royaume de Marie

La dévotion mariale est très ancienne en France, comme l'attestent les nombreux sanctuaires dédiés à Notre-Dame. Dès le début du VI^e siècle, Clovis pose les fondements de l'église Notre-Dame. Notre-Dame du Puy, Notre-Dame de Chartres et tant d'autres sanctuaires attirent, depuis des siècles, les pèlerins dont la piété est récompensée par de nombreuses grâces et même par des miracles. Plus d'une trentaine de cathédrales portent le titre de la Vierge Mère de Dieu. Dans bien des cas, il s'agit d'honorer particulièrement la Vierge dans son assumption glorieuse.

Comme le note Pie XI, la France se distingue par ses prédicateurs : « depuis les premiers siècles de



Vœu de Louis XIII par Philippe de Champaigne

l'Église jusqu'à notre temps, Irénée et Eucher de Lyon, Hilaire de Poitiers, Anselme, qui de France passa en Angleterre comme archevêque, Bernard de Clairvaux, François de Sales, et nombre d'autres saints docteurs ont célébré Marie et ont contribué à promouvoir et à amplifier à travers la France le culte de la Vierge Mère de Dieu. » Parmi les saints que le pape ne mentionne pas, il faudrait bien sûr citer saint Dominique, apôtre du rosaire, et saint Louis-Marie Grignon de Montfort.

Déjà le pape Urbain II, traversant

la France pour prêcher la première Croisade, admirait la multitude des églises et des monastères consacrés à Marie et s'écriait : « *Regnum Galliae, regnum Mariae, numquam peribit !* Le royaume de France est le royaume de Marie, il ne périra jamais. »

L'histoire de France est marquée par l'intervention de la Vierge : « C'est elle aussi qui a inspiré autrefois sainte Geneviève, patronne de Paris, et Jeanne d'Arc, la sainte de la patrie. Aux moments les plus difficiles, elle a suscité des Ordres religieux, comme celui de Cî-

teaux, illustré par saint Bernard ; celui de saint Dominique, fondé à Toulouse ; elle a donné au Carmel de France une admirable vitalité ainsi qu'à beaucoup de congrégations religieuses fondées avant ou après la tourmente révolutionnaire, et qui souvent portent son nom¹. »

Les souverains, de Clovis aux Capétiens, se sont distingués par leur dévotion mariale : « Plusieurs temples sont dédiés à Marie par Charlemagne. Les ducs de Normandie proclament Marie Reine de la nation. Le Roi saint Louis récite dévotement chaque jour l'office de la Vierge. Louis XI, pour l'accomplissement d'un vœu, édifie à Cléry un temple à Notre-Dame. » Louis XIII, comme nous le verrons plus loin, donne un élan à cette dévotion par son fameux vœu.

De plus, note Pie XI, « La Vierge Mère en personne, trésorière auprès de Dieu de toutes les grâces, a semblé, par des apparitions répétées, approuver et confirmer la dévotion du peuple français. » En effet, la France est fière de ses nombreuses apparitions mariales, en particulier celles du XIXe siècle, comme celle de la rue du Bac en 1830, la Salette en 1846, Lourdes en 1858, Pontmain en 1871, Pellevoisin en 1876.

Le vœu de Louis XIII

Parmi les raisons invoquées par Pie XI, seule l'allusion à Louis XIII justifie le choix du titre marial retenu pour la France. La France est traditionnellement le royaume de Marie ; par son vœu, Louis XIII la consacre à Notre-Dame de l'Assomption. En effet, à partir de Charlemagne qui en fait une fête d'obligation, l'Assomption prend rapidement le premier rang parmi les fêtes mariales. En consacrant son royaume à Notre-Dame, Louis XIII choisit tout naturellement la fête de l'Assomption.

En 1636, Louis XIII se trouve dans une posture délicate. Les protes-

tants sont à peu près rentrés dans l'ordre avec la paix d'Alès en 1629, mais les grands seigneurs ne cessent d'intriguer contre lui. Son frère, Gaston d'Orléans, multiplie les complots. Sa propre épouse, Anne d'Autriche, transmet les secrets d'État à l'Espagne. Dans ces circonstances tragiques, Louis XIII et Richelieu se mettent sous la protection de Notre-Dame. Dans une lettre du 19 mai 1636, Richelieu encourage Louis XIII à faire un vœu : « On prie Dieu à Paris, par tous les couvents, pour le succès des armées de votre Majesté. On estime que si elle trouvait bon de faire un vœu à la Vierge avant que les armées commencent à travailler, il serait bien à propos. On ne prétend pas que ce vœu soit de difficile exécution. Les dévotions qui se font maintenant à Notre-Dame de Paris sont très grandes ; s'il plaît à votre Majesté d'y donner une belle lampe et de la faire entretenir à perpétuité, ce sera assez et je me charge de faire exécuter sa volonté en ce sujet. Un redoublement de dévotion envers la mère de Dieu ne peut que produire de très bons résultats. » Sans tarder, Louis XIII répond favorablement à la suggestion du cardinal. Dès le mois d'octobre, pour la fête de saint Denis, la lampe est suspendue devant l'autel de la Vierge. Cette magnifique pièce d'orfèvrerie sera détruite à la Révolution.

En juillet, les Espagnols envahissent la France, Gaston d'Orléans projette d'assassiner Richelieu. Le roi vient demander à Paris des renforts et son armée triomphe des ennemis le 11 novembre à Corbie. Sans attendre, le roi réunit la Cour pour chanter le *Te Deum*.

Dès les premiers mois de 1637, Louis XIII et Richelieu travaillent sur le texte d'un vœu qui mette solennellement l'État sous la protection de la mère de Dieu. En novembre, le protestant Grotius, ambassadeur de Suède à Paris, en fait état à son souverain dans une lettre où il ne cache pas son mépris pour un tel projet : « Pour commencer voilà quelque chose d'amusant,

mais qui, je le crains, pourra avoir des conséquences sérieuses : le roi, au début de cette année, a consacré par un vœu sa personne et son royaume à la Sainte Vierge, et il n'hésite pas à rapporter à ce vœu tout ce qui lui a réussi cette année à l'intérieur de la France. Et il ne se prépare pas seulement à ériger à la Vierge, dans la cathédrale de cette ville, un autel qui lui coûtera 400.000 francs ; il veut encore que le jour du milieu du mois d'août, qu'on appelle ici l'Assomption de la Vierge, soit désormais célébré avec beaucoup plus de solennité que par le passé. Dans ce but, il vient de faire remettre des lettres au parlement de Paris. Je me demande si celui-ci va trouver la chose très conforme à la loi salique. Si maintenant la Sainte Vierge, comme on peut s'y attendre, fait du cardinal de Richelieu son vicaire général, il ne restera au roi qu'à bien se tenir². »

Pour préparer la cour, les prêtres de saint Vincent de Paul viennent prêcher une mission à Saint-Germain au début de 1638. Le 10 février, le roi rend la célèbre ordonnance qui consacre la France à Notre-Dame et fait de l'Assomption une fête très solennelle en France.

La guerre contre l'Espagne se poursuivant en 1638, le roi célèbre l'Assomption à Abbeville, pendant qu'à Paris, Mgr de Gondi préside la première procession du vœu de Louis XIII. Quelques jours plus tard, le 5 septembre, la naissance du dauphin, futur Louis XIV, apporte un nouvel espoir d'un futur plus serein. Et de fait, le règne de Louis XIII s'acheva dans la gloire. Comme le note Antoine Lestra, « de 1638 à 1643, date de sa mort, Louis XIII ne se borne pas à repousser l'invasion ; il étend avec un constant bonheur les frontières de la France, il ajoute au royaume le Roussillon et presque toute l'Alsace. Dans le même temps, la France connaissait le bienfait d'une autre invasion que conduisait la Sainte Vierge Elle-même et qu'Henri Brémond a nommée l'invasion mystique³. »



C'est en effet dans ce contexte de la fin du règne de Louis XIII que l'influence, de ce qu'on a appelé l'école française, se fait sentir, donnant à la France les fruits du concile de Trente grâce l'action surnaturelle de saint François de Sales, de sainte Jeanne de Chantal, de saint Vincent de Paul, de sainte

Louise de Marillac, de saint Jean Eudes, de Bérulle, de M. Olier et de la réforme du Carmel. « Tout le renouveau chrétien du XVII^e siècle, comme le grand siècle lui-même, sont issus directement du règne de Louis le Juste et de son acte de consécration de la France à la Vierge⁴. »

1 P. Garrigou-Lagrange OP, *La mère du Sauveur et notre vie intérieure*, p. 363-364

2 Hugo Grotius, Lettre 863

3 *Le 15 août et le vœu de Louis XIII*, cité par La Franquerie, *La vierge Marie dans l'histoire de France*, p. 155

4 La Franquerie, *La vierge Marie dans l'histoire de France*, p. 155



Dans le Jardin de mon père, lu par l'abbé Louis Hanappier

Dès le sous-titre du livre, Hugues Moreau nous indique ce qu'il ne veut pas faire, une histoire de Jeanne guerrière et politique. Non, Jeanne d'Arc mystique et théologienne, voilà la voie originale qu'il s'est tracée car « l'historien doit s'efforcer de comprendre un événement ou une histoire dans leur intériorité, selon leur réalité ontologique » et la réalité de l'histoire de Jeanne d'Arc est mystique et surnaturelle. L'auteur cherche donc à pénétrer à l'intérieur de cette aventure spirituelle pour comprendre toute l'épopée johannique sous l'angle du divin.

Après avoir montré combien cette approche est originale en faisant un rapide parcours de l'historiographie de Jeanne d'Arc, Hugues Moreau retrace donc l'histoire de la Pucelle d'Orléans en relevant tous les détails qui manifestent la réalité de cette vie mystique et l'influence de celle-ci sur sa courte carrière militaire. Si ce parcours est déjà riche de nombreux éléments, grâce aux témoignages de ses contemporains et grâce aux interrogatoires qu'elle dut subir pour authentifier sa mission auprès des autorités, cependant c'est le « Procès de condamnation, sommet de l'histoire johannique par lequel tout s'explique et se dévoile ». L'auteur, en effet, nous montre que ce procès est avant tout un procès religieux et que c'est donc de ce point de vue-là qu'il faut se placer pour le comprendre. Jeanne

est bien accusée d'hérésie, de sorcellerie, d'idolâtrie, etc., non seulement comme prétexte pour la faire mourir mais surtout parce qu'il s'agit d'un authentique procès en Inquisition. « Il n'est pas question d'élan patriotique ni de déterminisme psychologique dans le déroulement de cette procédure au cours de laquelle les voix et les visions de Jeanne ne paraissent aucunement incompréhensibles. »

C'est donc au cours de ce procès, dont les minutes nous sont parvenues, grâce à Dieu, que l'on peut « entendre la parole de Jeanne ». « Confronté à la question de l'indicible, Jeanne fit entendre la parole vivante contenue dans son existence et laissa entrevoir, dans son témoignage, les voies d'une transformation en Dieu, les jalons d'une expérience mystique. » Ses paroles, « formulées dans les nuées d'une traversée du miroir de la conscience, ses paroles montrèrent la réalité dans une perspective inversée, à la manière d'un tympan gothique, dans une vision englobante et unitaire d'un monde transfiguré où, anges et saints, possèdent leurs fonctions respectives. »

Si le langage n'est pas toujours très simple et devient parfois mystique, lui néanmoins parvient à manifester la grandeur et la réalité de la vie intérieure de Jeanne qui est « venue de part Dieu » et, comme elle en témoigne devant ses juges,

ne fit rien sans le commandement de son divin conseil. C'est donc l'obéissance à Dieu qui est l'essentiel de cette sainteté car la vie mystique, loin d'éloigner de Dieu, l'en rapproche au contraire. Sainte Thérèse d'Avila ne dira pas autre chose en enseignant que « la voie la plus rapide pour atteindre la plus haute perfection est l'obéissance ». Par-dessus tout, l'auteur parvient à montrer la conformation de la Pucelle au Christ, elle qui est dite « fille de Dieu » et qui manifeste son union à Jésus-Christ par son anneau, conformation qui se réalise définitivement sur le bûcher de Rouen. Ainsi l'aventure johannique prend tout son sens, « Jeanne n'est pas venue pour sauver le royaume capétien » mais « Jeanne se manifesta pour que le royaume redevint le réceptacle de l'Esprit et incarnât la puissance révélatrice de l'histoire ».

Un livre capital donc, qui redonne à Jeanne d'Arc, figure tellement utilisée politiquement, la place qui est la sienne. Jeanne n'est pas d'abord femme de guerre ou patriote, elle est surtout et essentiellement une fille Dieu et une épouse de Jésus-Christ.



Le dogme de l'Assomption, par l'abbé Vincent Gélinau

La doctrine de la conception immaculée de Marie a été l'objet de querelle entre les théologiens. Ce n'est pas le cas pour l'Assomption. La fête s'établit dans toute l'Église sans rencontrer de résistance. Elle devient même la fête principale de Notre-Dame, surtout pour nous Français. Pourtant le dogme de l'Assomption ne fut proclamé qu'en 1950, par la constitution apostolique *Munificentissimus Deus*. Pour compléter notre propos sur l'Assomption, il ne sera pas inintéressant de nous pencher sur les raisons qui justifient la proclamation du dogme, alors qu'il n'y avait aucune hésitation dans la Tradition.

Dans sa monumentale étude sur l'Assomption ¹, le P. Jugie donne trois raisons principales de l'opportunité d'une telle définition : la condamnation du matérialisme, le lien avec les autres dogmes et la multiplication des pétitions.

La condamnation du matérialisme

« La doctrine de l'Assomption, en effet, est la condamnation de la grande erreur contemporaine, qui a pénétré les masses à la faveur d'une civilisation matérielle inouïe, généralisant le bien-être et le plaisir sous toutes ses formes et faisant oublier aux hommes le but véritable de la vie présente. Cette erreur est le matérialisme sous toutes ses multiples formes, qui reviennent toutes à nier l'existence d'une autre vie pour chaque personne humaine ; vie qui sera la sanction de notre conduite ici-bas ². »

Après s'être attaqué aux vérités surnaturelles, par les hérésies contre la Trinité ou l'Incarnation, le démon s'en prend aux vérités rationnelles elles-mêmes. La foi et la moralité s'appuient en effet sur des vérités naturelles comme l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme. Si l'on attaque ces vérités, la possibilité de la foi trouve mise en cause.



La remarque du P. Jugie, imprimée à la fin de la seconde guerre mondiale, garde toute son actualité. Le mécanisme qu'il dénonce fonctionne plus que jamais dans notre société où le confort se renouvelle en permanence. Il y a d'abord un matérialisme qu'on pourrait qualifier d'inoffensif et qui consiste à apprécier les bienfaits du progrès technique, lequel apporte un confort appréciable dans notre quotidien. Qui pourrait vraiment s'en plaindre ? C'est un bien ! Les conséquences sont pourtant assez évidentes et elles sont dramatiques. Une société qui vit dans le confort s'écroule moralement. « Une civilisation matérielle inouïe, généralisant le bien-être et le plaisir sous toutes ses formes » fait « oublier aux hommes le but véritable de la vie présente ». Là nous glissons dans un matérialisme beaucoup moins inoffensif, c'est l'athéisme pratique de beaucoup de nos contemporains. Le confort nous fait oublier les perspectives surnaturelles. En effet, celui qui vit dans le confort n'a plus rien à désirer, ce qui affaiblit mécaniquement l'espérance de la vie éternelle. L'étape suivante est la perte de la foi. Quand le sou-

ci du confort matériel devient la première préoccupation, il est assez logique d'en arriver à nier une vie autre que cette vie terrestre. À force de vivre comme si le ciel n'existait pas, on finit par penser qu'en effet il n'y a rien à attendre après cette vie, et on met en doute toute réalité qui dépasse l'apparence sensible.

Il est facile de voir combien ce chemin qui mène du confort à l'athéisme pratique est opposé à l'exemple des saints qui s'appuient sur l'esprit de pauvreté, le sacrifice et l'espérance pour tendre vers le ciel.

Malheureusement, ce matérialisme si dangereux a fait ses ravages dans la prédication post-conciliaire. On le voit en particulier avec le flou qui entoure la notion d'enfer. Comme le note Romano Amerio, « Disparu de l'enseignement, l'enfer a disparu aussi de la croyance des masses ; il est nié dans son essence, son éternité par des théologiens ; il apparaît, réduit comme jadis dans l'épicurisme, à un pur mythe faisant allusion à la peine immanente de la conscience coupable ³. » Pour ap-

puyer son propos, il relève qu'en 1970, 50 % de Romains, qui se disent catholiques, ne croient ni au paradis ni à l'enfer.

Le culte de l'Assomption est la réponse providentielle à cette impiété moderne. En honorant la Sainte Vierge montant au ciel, nous rappelons l'existence et l'importance de la vie éternelle du ciel.

La vie surnaturelle totale

« La doctrine de l'Assomption nous met en présence de cette vie surnaturelle totale, pour laquelle Dieu nous a créés et en laquelle nous professons notre croyance au dernier article du Symbole ... Elle nous montre la Mère de Dieu jouissant dès maintenant, et depuis son départ de cette terre, de cette vie glorieuse totale, promise à tous ceux qui veulent profiter de la rédemption que nous a promise le Sauveur Jésus. La rédemption totale, en effet, comprend la victoire définitive sur ce fruit du péché qui s'appelle la mort ⁴. »

Nous ne sommes pas seulement appelés à mener une vie confortable sur terre, même avec la grâce et toutes les vertus surnaturelles : notre patrie c'est le ciel. La vie des chrétiens sur terre n'est qu'un passage. La mort n'est, pour un bon chrétien, qu'un état transitoire, un sommeil qui prélude à la vie éternelle où, avec notre corps ressuscité et notre âme, nous recevons la juste récompense de nos mérites dans le malheur ou le bonheur éternel.

Puisqu'elle touche au mystère de notre fin ultime, la doctrine de l'Assomption est liée aux principaux dogmes de la foi catholique.

Victoire sur la mort et la corruption du tombeau, elle rappelle le dogme de la chute originelle et la perte des dons préternaturels. Dans sa définition dogmatique, le pape Pie XII ne tranche pas la question de la mort de Notre-Dame. Soit il y a mort, résurrection et assomption, c'est la thèse la plus commune, soit il y a seulement

assomption. Dans tous les cas, il y a victoire sur la mort qui selon l'expression de saint Paul, est « le salaire du péché », parce qu'elle est entrée dans le monde comme punition du péché d'Adam.

L'Assomption est liée au privilège de l'immaculée conception. Elle en est la conséquence nécessaire. Parce que la Très Sainte Vierge est immaculée dans sa conception, elle ne mérite pas la corruption du tombeau qui fait partie des peines énoncées par Dieu après le péché originel : « Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage, jusqu'à ce que vous retourniez en la terre d'où vous avez été tiré ; car vous êtes poussière, et vous retournerez en poussière ⁵. » Pie XII le rappelle clairement : « Ce privilège brilla d'un nouvel éclat lorsque Notre Prédécesseur d'immortelle mémoire, Pie IX, proclama solennellement le dogme de la conception immaculée de la glorieuse Mère de Dieu. Car ces deux privilèges sont étroitement unis entre eux. Par sa mort, le Christ a vaincu le péché et la mort, et quiconque a été régénéré surnaturellement par le baptême, a vaincu le péché et la mort par la vertu du Christ. Dieu toutefois, par une loi générale, ne veut accorder aux justes le plein effet de cette victoire sur la mort qu'à la fin des temps... Mais Dieu a voulu que la Bienheureuse Vierge Marie fût exempte de cette loi générale. Par un privilège vraiment unique, elle a vaincu le péché par sa conception immaculée ; c'est pourquoi elle n'a pas été soumise à cette loi de rester dans la corruption du tombeau et n'a pas dû attendre la rédemption de son corps jusqu'à la fin du monde ⁶. »

Ainsi la doctrine de l'Assomption nous mène au cœur de l'Incarnation rédemptrice. Notre-Dame est associée à l'Incarnation et à la Rédemption, elle en reçoit les fruits d'une manière manifeste et glorieuse au jour de l'Assomption.

La multiplication des pétitions

« On peut voir un signe de l'opportunité dont nous parlons dans les

pétitions pour la définition, qui se sont multipliées, depuis le concile du Vatican, dans le monde catholique. Il y a là un mouvement, un courant qui doit prendre sa source dans une impulsion de l'Esprit de Dieu ⁷. » Pie XII le note également dans sa constitution apostolique. Depuis la proclamation du dogme de l'Immaculée conception et surtout depuis le concile Vatican I, qui n'avait pas eu le temps de trancher cette question, les demandes se sont multipliées. « Dans cette intention on institua de pieuses croisades de prières ; des études sur ce sujet furent poussées avec un véritable élan par un bon nombre d'excellents théologiens ». Plus d'un millier de suppliques ont été transmises au Saint-Siège, demandant la définition dogmatique du privilège de l'Assomption.

Quel contraste entre l'impatience de toute la chrétienté attendant la définition du dogme dans la première moitié du XX^e siècle et le relativisme doctrinal qui va s'installer après la mort de Pie XII !

Conclusion

Pour la clôture de l'année sainte 1950, le pape Pie XII a tenu à faire connaître la grâce insigne dont il a été le bénéficiaire en cette année d'apothéose mariale. Par quatre fois, les 30 et 31 octobre ainsi que les 1^{er} et 8 novembre 1950, se renouvela à ses yeux le miracle du 13 octobre 1917. Il vit le soleil agité de mouvements violents. À sa manière, le ciel venait manifester l'opportunité de la définition du dogme de l'Assomption en la fête de la Toussaint de 1950.

1 Martin Jugie A. A. , *La mort et l'Assomption de la Sainte Vierge*, 1944

2 Martin Jugie A. A. , *La mort et l'Assomption de la Sainte Vierge*, 1944, p. 668

3 Romano Amerio, *Iota unum*, 1987, p. 566

4 Martin Jugie A. A. , *La mort et l'Assomption de la Sainte Vierge*, 1944, p. 668

5 Gn 3, 19

6 *Munificentissimus Deus*

7 Martin Jugie A. A. , *La mort et l'Assomption de la Sainte Vierge*, 1944, p. 669

L'Assomption de Notre-Dame, par Mme Tilloy

« Cette même croyance [en l'Assomption de Notre-Dame] est clairement attestée par d'innombrables églises consacrées à Dieu en l'honneur de la Vierge Marie dans son Assomption ; elle l'est aussi par les images sacrées exposées dans les églises à la vénération des fidèles et représentant aux yeux de tous ce singulier triomphe de la Bienheureuse Vierge. »
(Pie XII, *Munificentissimus Deus*, § 15)

En invoquant cette raison lors de la proclamation du dogme de l'Assomption, Pie XII n'avait-il en vue que les innombrables tableaux réalisés sur ce sujet à l'époque de la Contre-Réforme ? Non. Pour le prouver, sortons un peu de Versailles et cherchons les plus anciennes représentations de l'Assomption en Île-de-France.



Notre-Dame de Paris (relief en pierre, déambulatoire nord)

Déjà, les Pères de l'Église soutenaient que le corps de Notre-Dame n'avait pu connaître la corruption. De même, les artistes chrétiens s'attachèrent dès l'origine à mettre en images la fin du pèlerinage de Notre-Dame sur cette terre conformément à cette conviction. La Sainte Écriture ne fournissait pas de détails sur ce sujet : ils empruntèrent à une source apocryphe qui raconte les circonstances du rappel à Dieu de Notre-Dame en présence des apôtres, ses funérailles, les miracles qui les entourèrent et l'intervention de Notre Seigneur venu réunir son corps

avec son âme pour la faire trôner à ses côtés.

Un feuillet de diptyque en ivoire du X^e s., conservé au musée de Cluny à Paris, montre, par exemple, les apôtres réunis autour du lit de Notre-Dame, et Notre Seigneur emportant son âme sous la figure d'un enfant emmaillotté.

Dans les nombreuses cathédrales dédiées à Notre-Dame, le sujet apparaît au XII^e s. et se décompose généralement en plusieurs scènes. C'est le portail de celle de Senlis (c. 1160) qui fournit le prototype

de cette représentation. Le linteau se divise en deux scènes horizontales : celle de gauche, très abîmée, semble montrer la mise au tombeau de la Vierge tandis que des anges emportent son âme ; celle de droite montre plus distinctement une nuée d'anges emportant son corps. Au-dessus, dans le tympan, elle trône, couronnée, à la droite de son Fils. On trouve à peu près la même chose au portail nord de Chartres (début XIII^e s.).

Cette décomposition de l'événement en différents temps résulte sans doute de la source employée :

LA COMMUNAUTÉ

PRIEURÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL – ÉCOLE SAINT-BERNARD

PRIEUR - DIRECTEUR DE L'ÉCOLE :
COLLABORATEURS :

ABBÉ JEAN-YVES TRANCHET
ABBÉ XAVIER LEFEBVRE
ABBÉ VINCENT GÉLINEAU
ABBÉ LOUIS HANAPPIER
ABBÉ VIANNEY DE LÉDINGHEN
FRÈRE GRÉGOIRE

POUR NOUS AIDER

CHÈQUE
À L'ORDRE DE LA « FRATERNITÉ SAINT-PIE X »

VIREMENT
FSSPX PRIEURÉ ST VINCENT DE PAUL
IBAN : FR8030002083280000060027U37
BIC : CRLYFRPP

REÇU FISCAL SUR DEMANDE

l'apocryphe (repris au XIII^e s. par la Légende dorée de Jacques de Voragine) prétend que Notre Seigneur vint chercher le corps de sa Mère trois jours après son âme, pour calquer cet épisode sur sa propre Résurrection. Une autre cause est sans doute dans les contraintes imposées par la forme du portail et, notamment, l'étirement horizontal du linteau qui appelle une subdivision. Elle n'en reste pas moins bien imparfaite puisqu'elle ne traduit pas l'élévation simultanée du corps et de l'âme de Notre-Dame.

Dans un contexte architectural moins contraignant, la traduction artistique du sujet a été plus satisfaisante : l'image proposée ici montre l'un des sept reliefs qui ornent le pourtour extérieur des chapelles de la cathédrale Notre-Dame de Paris, côté nord. Ces reliefs, en forme de quadrilobes,

sont datés du début du XIV^e siècle et représentent successivement sa Dormition, un miracle survenu lors de ses funérailles (telles que rapportées par l'apocryphe), son Assomption (notre illustration), son Couronnement, son intercession au Jugement Dernier, et deux autres scènes. Cette fois, Notre-Dame figure debout dans la scène de son Assomption : elle est donc vivante, corps et âme réunis. Dans une mandorle dont le pourtour ondulant traduit la lumière de son corps glorieux, elle est portée et encensée par les anges, en attendant d'être couronnée par son Fils et de trôner auprès de Lui. Dans sa main gauche se voit un livre, comme au portail de Senlis. Il s'agit certainement de désigner les prophéties qui annonçaient sa maternité divine et sa glorification.

L'ensemble, malheureusement bien mutilé, manifeste encore l'extrême délicatesse de la sculpture, conforme au goût du début du XIV^e s. : élégance et finesse des drapés, élongation raffinée des silhouettes, délicatesse du rendu des feuilles de lierre sur le pourtour... On regrette d'être réduit à deviner l'expression radieuse des visages...

Concluons avec Pie XI : « Que, par l'intercession de ces deux célestes patronnes, la Mère de Dieu élevée au Ciel et sainte Jeanne d'Arc, vierge, (...) la France catholique, ses espérances tendues vers la vraie liberté et son antique dignité, soit vraiment la fille première-née de l'Église romaine ; qu'elle échauffe, garde, développe par la pensée, l'action, l'amour, ses antiques et glorieuses traditions pour le bien de la religion et de la patrie. » (2 mars 1922)

Horaires habituels

CHAPELLE NOTRE-DAME DE L'ESPÉRANCE - 37 RUE DU MARÉCHAL JOFFRE - 78000 VERSAILLES

Dimanches et fêtes d'obligation

Messes basses à 8h, 9h, 12h et 18h30
Grand-messe chantée à 10h15
Confessions lors des messes du matin
Vêpres et Salut à 17h30

La semaine

Messes à 7h25 et 19h
Permanence et confessions de 18h à 19h
Entretien avec un prêtre à partir de 17h30, sur rendez-vous
Chapelet à 18h30

1^{er} vendredi du mois

Chemin de Croix à 18h25
Messe chantée à 19h
Adoration jusqu'à 23h - confessions
Complies à 22h

1^{er} samedi du mois

Messe à 19h suivie de la méditation

CHAPELLE DE L'ENFANT-JÉSUS - 5 RUE DE CHAPONVAL - 78870 BAILLY

Dimanches et fêtes d'obligation

Messe chantée à 7h45
Messes basses à 9h et 12h
Grand-messe chantée à 10h15
Confessions lors des messes

La semaine en période scolaire

Messes à 7h15 (se renseigner) et 11h50
le mardi messe avancée à 10h40
Confessions sur rendez-vous

1^{er} vendredi du mois et certaines grandes fêtes en période scolaire

Messes à 7h15 et 11h25

CHAPELLE SAINT-HUBERT - 10 RUE DE LA HAIE-AUX-VACHES - 78690 LES ESSARTS LE ROI

Dimanches et fêtes d'obligation

Messe basse à 8h30
Confessions de 9h30 à 10h
Grand-messe chantée à 10h

1^{er} samedi du mois

Confessions de 18h30 à 19h
Messe à 19h suivie de la méditation

Saint Vincent de Paul (VII), par l'abbé Vincent Gélinau



En partant sans prévenir pour Châtillon, Vincent de Paul savait bien qu'il mettait les époux de Gondi dans l'embarras et qu'ils disposaient d'influences puissantes pour hâter son retour. Une fois sur place, il écrit pour signifier son intention de ne plus revenir à Paris. Comme il fallait s'y attendre, il reçoit une réponse où madame de Gondi manifeste tout son désarroi d'avoir perdu le guide de son âme : « L'angoisse où je suis m'est insupportable sans une grâce de Dieu tout extraordinaire que je ne mérite pas. Si ce n'était que pour un temps, je n'aurais pas tant de peine ; mais quand je regarde toutes les occasions où j'aurais besoin d'être assistée par direction et par conseil, soit en la mort, soit en la vie, mes douleurs se renouvellent... M. de Bérulle m'a promis de vous écrire et j'invoque Dieu et la Sainte Vierge de vous redonner à notre maison pour le salut de toute notre famille et de beaucoup d'autres vers qui vous pourriez exercer votre charité. » Ne pou-

vant résister à de telles supplications, le saint projette un voyage à Paris fin novembre. Il arrive le 23 décembre et, sur le conseil de Bérulle, rentre chez le général des Galères la veille de Noël. Il est reçu comme un ange du ciel et madame de Gondi lui fait aussitôt promettre qu'il l'assisterait jusqu'à la mort.

Après quelques mois comme curé de campagne, notre saint se retrouve missionnaire sur les terres des Gondi. Sans perdre de temps, accompagné de quelques ecclésiastiques zélés, il se rend à Villepreux pour une mission d'un bon mois. L'originalité de cette mission, c'est que profitant de son expérience de Châtillon, Vincent de Paul ne se contente de nourrir les âmes par la prédication, il met en place, avec l'aide de madame de Gondi, une assistance corporelle pour les pauvres et les malades. Le soir du 23 février, il réunit quelques femmes, établissant ainsi la Confrérie de la Charité. Pour assurer le bon ordre dans l'exercice de la générosité, le saint prévoit minutieusement toute l'organisation. La confrérie comprend un nombre limité de femmes, régies par trois officières élues pour deux ans : la prieure, la trésorière et la garde-meuble. Pour assurer les dépenses, les sœurs quêtaient et invitaient les fidèles à ne pas oublier la Charité dans leur testament. Dans certains villages, le produit de certaines amendes revenait à la confrérie, dans d'autres, il y avait un tronc spécial dans l'église. Deux dimanches par mois, les associées se confessaient et communiaient. Et, mieux encore, saint Vincent tenait à ce qu'elles montrassent l'exemple de la charité entre elles : « Elles s'entrechériront comme personnes que Notre-Seigneur a unies et liées par son amour, s'entrevisiteront et consoleront en leurs afflictions et maladies, ... ». Rapidement des confréries se fondent à

Joigny, à Montmirail puis en plusieurs autres lieux, dans les diocèses de Beauvais, Soissons, Sens et Chartres.

À Folleville, où avait eu lieu la première mission en 1617, le zèle des femmes est si grand qu'il provoque l'émulation des hommes. Dès 1620, Vincent innove avec la Charité des Serviteurs des pauvres qui, dans les villes établissent des manufactures, assurant ainsi du travail aux jeunes qu'ils secouraient.

En septembre 1621, de passage à Macon, il met au point une confrérie mixte pour résoudre le problème d'une mendicité devenue incontrôlable. La première mesure fut de tenir une liste des pauvres pour pouvoir les réunir régulièrement et les aider efficacement en punissant ceux qui manquent la messe dominicale, qui mendient ou causent du trouble. Rapidement l'ordre revient dans la ville, les pauvres reçoivent les sacrements, découvrent leur catéchisme. Par humilité, notre saint préfère fuir discrètement.

À Montmirail, madame de Gondi tient aussi à ce qu'il s'occupe de trois protestants. Deux se convertissent rapidement, le troisième refuse de croire que l'Église catholique est conduite par le Saint-Esprit. En effet, l'état misérable de la religion dans les campagnes lui fournit un argument de poids. L'année suivante, notre missionnaire revient avec quelques confrères. Cette fois-ci, le calviniste s'avoue vaincu : « C'est maintenant que je vois que le Saint-Esprit conduit l'Église romaine puisqu'on y prend soin de l'instruction et du salut des pauvres villageois ; je suis prêt d'y entrer quand il vous plaira de m'y recevoir. » L'exemple l'avait plus édifié que les longs discours de l'année précédente.